

Sentier des Moulins

Départ et stationnement : après le lieu-dit Bellevue, tourner à droite vers le parking (pour vous stationner), puis descendre vers le lac, au lieu-dit Le Pré.

- 1 Au bord du lac, tourner à gauche, passer devant le ponton et longer le lac en direction de Châteaulong.
- 2 Quitter les rives du lac, traverser la route, descendre vers le lac et continuer à gauche le long de la rive. Continuer toujours tout droit en bord de rive.
- 3 Emprunter la passerelle de Guitton et continuer sur la rive du lac jusqu'au ponton de pêche.
- 4 À l'intersection, prendre le chemin agricole à gauche, puis tourner 800 m plus loin de nouveau à gauche par le chemin de terre.
- 5 À la route prendre à gauche, puis dans le lieu-dit La Davière, continuer tout droit par le chemin de terre en face. Au lac emprunter la passerelle observatoire. Des panneaux pédagogiques présentent la faune et la flore locales.
- 6 Au parking, prendre la route à droite vers le Moulin des Rochelles puis le chemin à gauche dans le virage.
- 7 Suivre la route à gauche puis prendre le chemin à droite après la ferme de La Girardière. Suivre le chemin creux.
- 8 Avant la rive, à la petite patte d'oie dans le chemin creux, prendre le passage étroit à droite qui remonte vers une parcelle plantée. Tourner de suite à droite et continuer le chemin sur les hauteurs du lac.
- 9 À la route, profitez du panorama surplombant le lac. Remonter un peu la route et suivre le chemin aménagé le long de la voie et passer devant le camping.
- 10 Tourner à gauche et suivre le chemin principal.
- 11 Passer devant le Moulin du Chiron et continuer tout droit. À la route, descendre à droite de la maison, pour être de retour au point de départ.



www.acharis-tourisme.com

©SimonBourcier



SENTIER DES MOULINS



🕒 13,5 km • 🕒 3 h 20 min

**Départ : La Chapelle-Hermier,
Lac du Jaunay, Le Pré**

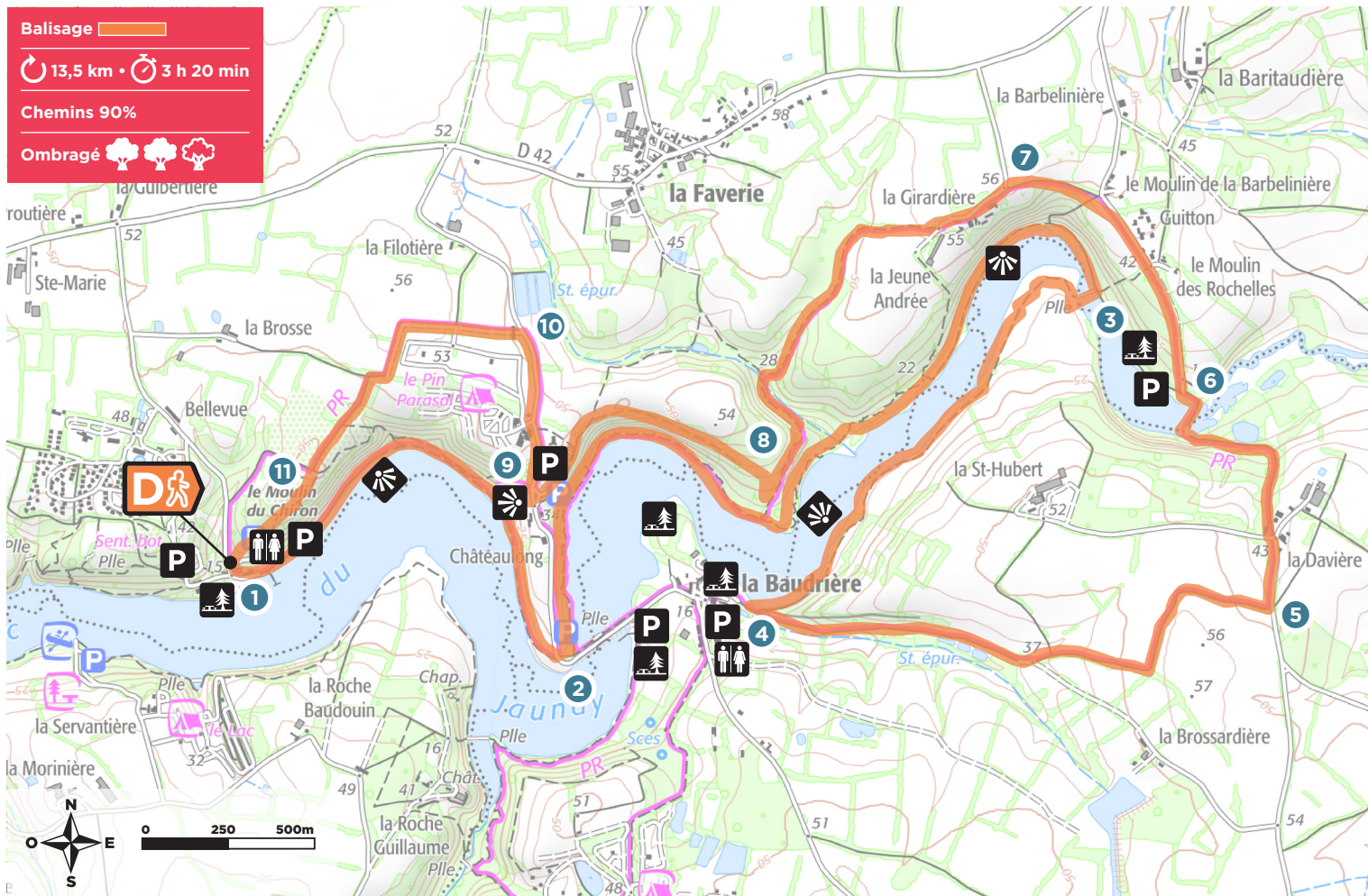
GPS : 46.661793 • -1.765598

Balilage

13,5 km • 3 h 20 min

Chemins 90%

Ombagé



Départ



Pique-nique



Point de vue



Toilettes



Parking

Route RD
Route
Chemin



Le balisage terrain prévaut toujours sur les documents papier